



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3616

Approbation d'un contrat de fouille entre la Ville de Lyon et la Fondation ASG-EMA concernant la fouille des caves et du rez-de-chaussée de l'immeuble du 96 rue St-Georges à Lyon 5e

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3616 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE FOUILLE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA FONDATION ASG-EMA CONCERNANT LA FOUILLE DES CAVES ET DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE DU 96 RUE ST-GEORGES A LYON 5E (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Fondation ASG-EMA a engagé la réhabilitation de l'immeuble sis 96 rue Saint-Georges à Lyon 5°. Cet immeuble probablement construit à la Renaissance est situé en limite Sud du secteur sauvegardé englobant le quartier Saint-Jean, sur un terrain hérité du parcellaire médiéval en lanières bien connu sur le Vieux-Lyon. Le permis de construire a donc été accompagné d'une prescription de fouille émise par le Service Régional de l'Archéologie (SRA - Direction Régionale des Affaires Culturelles : n° 15-337 du 10 novembre 2015), dont la réalisation a été confiée par l'aménageur au Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL).

Un premier contrat soumis à la validation du Conseil municipal du 13 mai 2013 (délibération n° 2013/5509) correspondait au projet initial d'aménagement concernant l'ensemble du bâtiment et porté par un seul aménageur.

Le projet a depuis lors été scindé en deux projets et les travaux sont réalisés par deux aménageurs.

Le premier chantier est mis en œuvre par la SAS Artefact, avec laquelle un contrat de fouille (actuellement en cours de réalisation sur le terrain) a été validé par le Conseil municipal (délibération n° 2017/2954 du 29 mai 2017).

Le second chantier, réalisé par la Fondation ASG-EMA, portant sur le rez-de-chaussée et les caves du bâtiment est régi par le contrat joint au rapport.

Il prévoit que l'intervention du SAVL soit facturée à l'aménageur pour le montant de 6 180 €HT, auquel peuvent venir s'ajouter, sur décision du SRA, des frais d'analyse à hauteur de 850 €HT maximum.

Compte tenu de l'intérêt scientifique de cette opération, de la logique de son suivi par le SAVL, opérateur de la fouille des étages du même immeuble et de la nécessité de mettre en conformité le contrat avec la prescription de fouille émise par l'Etat (n° 15-337) en tenant compte des contraintes de calendrier auxquelles doit répondre cette opération, je vous propose d'approuver ce contrat.

Vu les délibérations n° 2013/5509 du 13 mai 2013 et n° 2017/2954 du 29 mai 2017 ;

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil du 5° arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Le contrat de fouille susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Fondation ASG-EMA, pour la réalisation de la fouille de la partie basse de l'immeuble sis 96 rue Saint-Georges à Lyon 5^e, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes découlant de l'exécution de ce contrat prévue par l'article L 524-9 et l'article R 523-44 du code du patrimoine (livre V, titre II) seront imputées à l'article 70688, fonction 324, ligne 66318, opération nature FPREVSA, programme OPARCHEOSA du budget 2018.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER